



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE PRÉFET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

19 NOV. 2009

**Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer
et des collectivités territoriales**

à

Mesdames et Messieurs les préfets

Objet : fonctionnement du Système d'immatriculation des véhicules

La mise en place de la nouvelle version du système d'immatriculation des véhicules (SIV), ouvert aux véhicules d'occasion depuis le 15 octobre dernier, a entraîné d'importants dysfonctionnements techniques. Nombre de préfectures connaissent aujourd'hui une situation de forte tension compte tenu des répercussions de ces désordres sur les conditions d'accueil du public et de travail des agents.

Des modifications ont été apportées au système mais n'ont pas permis de régler les instabilités récurrentes. Aussi :

- à court terme, j'ai demandé à l'ANTS et à la DSIC de mobiliser des moyens exceptionnels pour rechercher, avec le concours des meilleurs experts nationaux, les paramètres susceptibles de stabiliser le système et d'éviter les ralentissements voire les arrêts de l'exploitation ; les résultats de ces interventions devraient se concrétiser d'ici le début de la semaine prochaine ;
- à moyen terme, l'architecture technique du SIV sera revue, parallèlement au travail conduit sur l'ergonomie des écrans pour améliorer le temps de traitement de chaque dossier : ces modifications interviendront d'ici février prochain.

Tout retour en arrière au FNI est exclu pour des raisons à la fois techniques et juridiques. Dans l'attente de la mise en œuvre des correctifs, il importe que vous preniez les mesures d'organisation adéquates pour atténuer les conséquences de cette situation pour les usagers et pour vos collaborateurs.

Dans le prolongement des actions que vous avez déjà mises en œuvre, je vous demande ainsi :

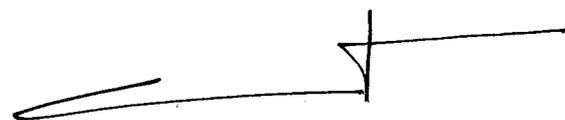
- d'inciter les usagers à effectuer leurs formalités d'immatriculation auprès des professionnels agréés en portant largement à la connaissance du public les coordonnées de ceux-ci ;
- d'inciter les usagers à recourir à la transmission de leurs dossiers par la voie postale ;
- de mobiliser les agents volontaires pour traiter en « back-office » les dossiers en instance : je vous confirme que, le cas échéant, des moyens supplémentaires pourront vous être délégués au début de 2010 pour prendre en charge l'indemnisation des heures supplémentaires de vos agents et/ou la prise en charge de vacataires pour résorber les retards : vous voudrez bien saisir sans délai la DMAT / SDAT de vos besoins dans cette perspective ;
- d'adapter les plages horaires des services pour l'ouverture au public, à renforcer le pré-accueil, voire, si nécessaire, à suspendre l'accueil physique des usagers, le temps que vous estimerez opportun.

En ces périodes de tension, je vous demande également d'être particulièrement attentif à la bonne information des représentants des personnels. Vous voudrez bien en particulier, conformément aux dispositions du décret du 28 mai 1982 relatif aux CTP, informer ceux-ci des conditions dans lesquelles ont été répartis les financements complémentaires qui vous ont été alloués pour prendre en charge les heures supplémentaires et les vacances nécessaires, ainsi que les majorations indemnitaires accordées aux agents concernés. Vous veillerez également à réunir les comités d'hygiène et de sécurité pour aborder les conditions de travail.

Enfin, sera constitué dès que possible un groupe technique national de suivi, auquel seront associés des agents des préfectures et des représentants des personnels. Les conclusions de ces réunions seront portées à votre connaissance.

Je vous remercie de tenir informées en temps réel la DMAT (direction de projet « Titre sécurisés »), l'ANTS et la DSIC de toute difficulté que vous constaterez dans le fonctionnement du SIV.

Le préfet, secrétaire général



Henri-Michel COMET